

# **DISCOURS DE LAUREN BAKIR**

**Lauréate du Prix Spiegel 2026**

**28 janvier 2026, Palais Universitaire de Strasbourg**

## Déroulé de la cérémonie

- Mot d'accueil de la présidente de l'Université, Frédérique Berrod
- Présentation du Prix et de ses modalités par le président de l'Académie d'Alsace, Bernard Reumaux
- Présentation de la lauréate et de l'UMR par sa marraine et directrice de l'UMR, Mélanie Schmitt
- Présentation de la Fondation Spiegel par son président, Gérard Binder
- Remise du prix par F. Berrod, B. Reumaux et G. Binder (diplôme et chèque)
- Allocution de remerciement par la lauréate

---

**Madame la Présidente de l'Université,**

**Monsieur le Président de la Fondation Pierre et Jeanne Spiegel,**

**Monsieur le Président de l'Académie d'Alsace des sciences, lettres et arts,**

**Madame la représentante du délégué régional du CNRS,**

**Madame la Directrice de l'UMR DRES,**

**Mesdames, Messieurs,**

Je suis très honorée d'avoir été choisie comme lauréate de cette première édition du Prix de la Fondation Spiegel, et je remercie très vivement l'ensemble des personnes qui y contribuent de mettre en lumière des travaux de recherche en sciences humaines et sociales.

Dans le contexte actuel, il est particulièrement important de parler de la recherche en sciences humaines et sociales et de la faire exister au-delà des cercles académiques.

Mes remerciements s'adressent également à Madame Mélanie Schmitt, ma marraine pour ce prix et directrice de l'UMR DRES au sein de laquelle j'ai la chance de travailler, pour sa confiance et ses propos à mon égard.

C'est avec beaucoup d'humilité que j'évoquerai mon rapport à la recherche et retracerai les grandes étapes qui l'ont façonné, étapes marquées par de belles rencontres intellectuelles qui m'ont permis d'être aujourd'hui récipiendaire du prix de la fondation Spiegel.

J'ai découvert la recherche en Master 2, au sein du parcours sciences et droit des religions, dirigé à l'époque par Monsieur Francis Messner. C'est à ce moment là que je me suis familiarisée avec les méthodes et les outils de la recherche.

De cette première initiation à la recherche, j'ai tiré une leçon essentielle : la recherche a ce pouvoir extraordinaire de déconstruire, d'analyser, de dépassionner des sujets parfois controversés, et de mettre à distance des sujets qui, ailleurs dans la société, peuvent être objets de polémiques, parfois de haine.

C'est dans ce contexte que je me suis inscrite en thèse de doctorat en droit, une thèse consacrée aux tensions entre la liberté de religion et les valeurs de la République. A travers cette recherche,

je me suis intéressée à la manière dont certaines pratiques religieuses, et notamment les signes religieux, sont régulés juridiquement, mais aussi à la façon dont le droit est mobilisé dans les discours politiques, et aux glissements récents vers une conception plus axiologique de la laïcité.

Ce travail m'a conduite à m'interroger non seulement sur les textes juridiques et la jurisprudence, mais aussi sur la fabrique de la loi, et sur le traitement médiatique du processus législatif.

Ce qui m'a le plus marquée dans cette expérience doctorale, c'est le décalage, parfois le fossé, entre les débats politiques ou médiatiques, et la réalité juridique. Le cadre juridique est plutôt clair : l'Etat de droit, la séparation des pouvoirs, la hiérarchie des normes, nos engagements européens et internationaux.

Un Etat de droit complexe, traversé par diverses dynamiques ; mais souvent caricaturé, rendu polémique dans certains espaces du débat public.

Et c'est précisément à ce moment-là, face à l'étendue potentielle de tous ces éléments à analyser, que j'ai mesuré à quel point le domaine de la recherche exige rigueur et méthode.

La thèse fut donc l'occasion d'apprendre à faire des choix, à les justifier, à conduire un raisonnement sur le temps long – et la direction de thèse de Madame Vincente Fortier a été décisive dans ma formation de chercheuse.

Aujourd'hui, en tant qu'ingénieure de recherche au CNRS, je poursuis ces réflexions dans le cadre de projets collectifs et interdisciplinaires.

Mes activités de recherche portent sur l'exercice des libertés fondamentales dans un État de droit, et sur l'évolution de leur protection au regard du contexte politique et social. Je travaille notamment sur la laïcité, la liberté d'expression et ses enjeux contemporains. Dans une perspective interdisciplinaire, je m'intéresse aussi à la circulation des idées illibérales et au principe de non-discrimination.

Mon activité scientifique est, à bien des égards, classique : je publie des articles, j'enseigne, je travaille avec des partenaires institutionnels.

Du reste, ce partenariat avec d'autres institutions me semble essentiel : il permet de produire des savoirs ancrés dans le réel, utiles pour comprendre les évolutions du droit, mais aussi pour éclairer les pratiques.

Car le droit, et la recherche juridique, ne sont pas seulement utiles dans l'enceinte académique. Ils nourrissent le travail des praticiens – en tout cas c'est l'écho que nous avons des praticiens avec lesquels nous échangeons : des avocats, juristes d'institutions, agents publics.

La doctrine éclaire l'interprétation des textes, permet parfois d'outiller les raisonnements juridiques, et participe, à sa manière, à la qualité de l'État de droit.

Mais si je devais choisir une seule facette de mon engagement scientifique à évoquer aujourd'hui, ce serait celle du lien entre recherche et société.

Ce choix s'impose parce que, sur les objets que j'étudie, le décalage est quotidien, entre d'une part les analyses juridiques et d'autre part un débat public ponctué de polémiques, de raccourcis,

de simplifications. La rigueur du raisonnement juridique, la précision des débats doctrinaux - pourtant essentiels - restent largement invisibles dans le reste de la société.

Je suis profondément convaincue de l'utilité publique de la recherche. Observer l'évolution de la société, analyser les discours publics, étudier les mutations de la protection des droits humains : cela n'a de sens, pour moi, que si ces savoirs peuvent **aussi** circuler et rester accessible dans l'ensemble de la société.

C'est ce qui m'a conduite à m'investir dans la vulgarisation scientifique, à travers des émissions de radio, des débats publics, des interventions dans des lycées, mais aussi la création d'une pièce de théâtre, en collaboration avec un metteur en scène et comédien, sur des sujets de société.

Ce projet a été un véritable défi : comment transformer des analyses juridiques complexes en un objet accessible, incarné par des personnages, sans perdre la rigueur ni la précision qui font l'essence de la recherche ?

Ce fut aussi l'occasion d'échanger avec des lycéens, des enseignants et d'autres publics sur leur perception du droit, de la laïcité ou de la liberté d'expression, et de mesurer à quel point ces sujets sont souvent chargés d'affects et de représentations.

Cette expérience m'a confortée dans mon intuition : la recherche permet de dépassionner les sujets.

Dans le contexte actuel, la méthode scientifique - et me concernant la méthode juridique - permet de remettre l'esprit critique au centre, de déconstruire les évidences et de poser des cadres communs à partir desquels la discussion devient possible, y compris sur des **questions** parfois sensibles.

Et c'est là que la recherche joue un rôle essentiel : elle ne donne pas des réponses toutes faites, elle fournit des outils pour penser, pour argumenter, pour échanger.

La recherche ne peut pas être détachée des enjeux contemporains.

L'articulation de la recherche scientifique et de la participation citoyenne contribue pleinement, me semble-t-il, à la vitalité de l'État de droit et à la qualité du débat démocratique.

La recherche permet en effet de poser des mots, des concepts pour penser la société dans laquelle nous vivons, et permet au Droit de demeurer un instrument vivant au service du bien commun.

C'est précisément ce que la Fondation Spiegel met à l'honneur à travers ce prix, et je suis profondément honorée que mon engagement scientifique s'y inscrive.

Je terminerai en rappelant qu'aucune recherche ne se fait seule. Elle repose sur des collectifs : des directrices et directeurs d'unité, des directrices et directeurs de thèse et de master, des collègues d'équipes de recherche, des partenaires institutionnels, des discussions de couloir qui nous nourrissent, des collaborations interdisciplinaires.

Je vous remercie très sincèrement pour cette distinction, qui est à la fois un encouragement et une responsabilité.